



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°22*  
*Avril 2011*

**Le mot du Maire**

Le budget pour l'année 2011 vient d'être voté. Une gestion serrée nous a permis, cette année encore d'avoir un budget équilibré et permettant de nombreux investissements.

Une nouvelle fois, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux de la part communale des impôts locaux.

Ceci ne veut malheureusement pas dire que vous allez payer le même montant que l'an dernier car les autres bénéficiaires (communauté des communes et région) peuvent décider d'une augmentation et, par ailleurs, les bases d'imposition ont, elles, subi sur le plan national, un relèvement de 2% cette année.

Juste un rappel : Comment sont calculées taxe d'habitation et taxe foncière bâtie ?

La valeur locative de votre bien est estimée à partir d'éléments objectifs (surface, éléments de confort, emplacement, dépendances incorporées ou non...) Ceci détermine l'assiette d'imposition ou valeur locative laquelle est ensuite multipliée par les différents taux votés chaque année (communal, intercommunal et région). La somme de ces produits est égale, sauf dégrèvements, à l'impôt.

A noter également que la valeur locative sert également à déterminer, en partie, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ce système est injuste car, hormis le cadre de chantiers récents, depuis 1970 la valeur locative des biens n'a pas évolué. Beaucoup de travaux et aménagements effectués depuis cette date échappent donc à l'impôt.

Donc toute augmentation des taux, en l'état actuel ne fait, en fait, qu'aggraver l'injustice. En attendant une réforme prévue maintes fois au niveau national mais que personne n'a le courage de mettre en œuvre, il me semble plus raisonnable, puisque notre budget nous le permet cette année encore, de laisser inchangé le taux d'imposition communal.

En contrepartie, il faut, sous le signe de l'urgence, procéder avec la commission communale des impôts directs, à une mise à jour des valeurs locatives de notre commune. C'est une tâche indispensable à laquelle je vais m'atteler.

Pour corroborer mes dires je voudrais citer un récent rapport de la Cour des Comptes qui constate à ce sujet « *la complexité et l'opacité du dispositif, son caractère obsolète et inéquitable qui s'aggrave d'année en année rendent un changement indispensable* »



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°22*  
*Avril 2011*

**Sécurisation de la traversée du village**

Comme je m'y étais engagé c'est devenu une priorité. L'arrêté municipal limitant la vitesse à 30 km/h est en application. Les premiers panneaux sont en place et les travaux seront réalisés avant la fin de l'année après rénovation des réseaux humides (eau et assainissement) et mise en esthétique des lignes électriques.

Par la même occasion, le conseil municipal a décidé d'utiliser l'eau du puits situé sous la chaussée du CD 13 à hauteur de l'église pour arroser les plantes des monuments aux morts et mettre à disposition des usagers un robinet (mais la potabilité de l'eau ne sera pas assurée).

**Festivités**

Loisirs d'OMS rappelle les événements musicaux:

-Dimanche 8 Mai à 16 h 30 - Eglise du village  
Ensemble vocal du Haut Vallespir  
Entrée gratuite – Pot de l'amitié.

-Dimanche 29 Mai à 15 heures - Eglise du village  
Milango Trio Transhumance musicale  
Dans le cadre du Printemps des Aspres  
Entrée : 7 € -Dégustation produits du terroir.

**Collecte des encombrants**

Pour le deuxième trimestre 2011, les dates de collecte des encombrants sont:

**Les 14 Avril -12 Mai – 23 Juin**

**Bibliothèque municipale d'OMS**

Le livre « OMS BALCON DES ASPRES »

Il est à retirer à la bibliothèque municipale

**le Samedi 16 avril 2011 de 15h à 18 h,**

au cours d'une permanence exceptionnelle organisée par les bénévoles de la bibliothèque municipale heureux de partager ce moment de convivialité attendu autour d'une collation.



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°22*  
*Avril 2011*

Il sera aussi possible de profiter de ce moment pour acheter l'ouvrage à 12 € pour celles et ceux qui ne l'ont pas réservé lors de la fête de la bibliothèque du mois de novembre 2010.

En cas d'impossibilité ce samedi, les ouvrages resteront à disposition aux jours et heures d'ouverture de la bibliothèque.

**Service de la bibliothèque**

Les fonds d'ouvrages ont été renouvelés portant de ce fait une offre nouvelle de plus de 500 livres ou albums.

Les bénévoles restent à votre disposition pour vous faire partager l'ensemble des services (prêts, commandes d'ouvrages spécifiques, recherches documentaires par Internet....) aux horaires devant permettre l'accès du plus grand nombre d'entre vous notamment les enfants le mercredi ou le vendredi après l'école.

**NOUVEAUX HORAIRES:**

**MERCREDI de 16H à 18 H**

**VENDREDI de 16 H à 18 H**